

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT CA29 0049

AVIS est par les présentes donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 1 novembre 2010 :

RÈGLEMENT CA29 0049

Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier de 2011

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce douzième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/ml